



République Française
Hauts-de-Seine

Direction générale des services
Service secrétariat général
PV du 15.12.2020 n°6/2020

75 pages

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Affiché du 22 décembre 2020 au 22 janvier 2021

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le [quinze décembre](#) à 19 h 00, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé [dans les locaux de l'Espace Culturel Robert Doisneau à Meudon-la-Forêt](#), sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon, Vice-Président du Conseil départemental.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 43

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19h00, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué en date du 9 décembre 2020, s'est assemblé [dans les locaux de l'Espace Culturel R. Doisneau à Meudon-la-Forêt](#), sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon, Vice-Président du Conseil départemental.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 43.

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Olivier COMTE, Florence DE PAMPELONNE, Bahija ATITA, Marc MOSSE, Saida BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Sylvie VUCIC, Fabrice BILLARD, Hervé MARSEILLE, Michèle GUYEU, Christine BARTHOUIL, Isabelle SOTTO, Frédéric WOLFF, Avedik BATIKIAN, Pierre GENTILHOMME, Virginie SENECHAL, Valérie BARBIT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Maxime AGAZZOTTI, Robin EPPLING, Henri DUPAS, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL, Galien MAUDUIT

VŒUX

Vœu présenté par la liste ENSEMBLE POUR MEUDON, relatif à la reconnaissance de l'Artsakh

M. le Maire donne lecture de ce vœu.

« VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE, RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'ARTSAKH

Le 12 juillet dernier, l'armée azerbaïdjanaise a attaqué l'Arménie lors de violents combats à l'arme lourde. Ces opérations militaires, survenues dans la région du Tavoush, ont visé le territoire de la République d'Arménie dont les frontières sont reconnues par la Communauté internationale.

Le 16 juillet, le porte-parole du Ministère de la défense azerbaïdjanais, Vagif Dargyakhly, a menacé de "la possibilité de frapper la centrale nucléaire de Medzamor, déclenchant une catastrophe pour l'Arménie".

Le 27 septembre, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens du Haut-Karabakh où des villes, notamment Stepanakert, et des populations civiles ont été prises pour cible.

Le déclenchement de cette guerre est intervenu avec le soutien de la Turquie, dont l'Etat refuse par ailleurs encore aujourd'hui de reconnaître la responsabilité des représentants turcs ottomans dans le génocide des Arméniens perpétré en 1915 et 1916. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, des milices à la solde de la Turquie ont été acheminées depuis la Syrie vers l'Azerbaïdjan pour participer aux combats et semer la mort dans le Haut-Karabakh.

Dans le conflit qui oppose, depuis plusieurs décennies, la région du Haut-Karabakh ainsi que la République d'Arménie avec l'Azerbaïdjan, la France s'est efforcée de trouver une solution pacifique dans le cadre du Groupe de Minsk qu'elle co-préside avec les Etats-Unis et la Russie, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les solutions en faveur de la paix ont été jusqu'à ce jour recherchées par la France en se fondant sur le principe de neutralité.

Considérant que cette neutralité ne peut pas être maintenue face à l'Azerbaïdjan qui est à l'initiative de la guerre et qui vise des populations civiles arméniennes vivant dans le Haut-Karabakh ;

Considérant que les positions bellicistes de la Turquie en soutien à l'Azerbaïdjan et le transport de milices syriennes sont inacceptables et portent le risque d'une déstabilisation régionale plus large ;

Considérant que de nombreux habitants notamment de la Ville de Stepanakert ont été déplacés du fait de la violence des combats et qu'il y a une urgence humanitaire à cesser les combats ;

Considérant que le cessez-le-feu du 10 octobre 2020 instauré à l'initiative de la diplomatie russe et signé par les chefs des diplomaties arménienne et azerbaïdjanaise n'a pas été respecté ;

Considérant que le cessez-le-feu du 26 octobre 2020 instauré à l'initiative de la diplomatie américaine à Washington et signé par les chefs des diplomaties arménienne et azerbaïdjanaise n'a pas été respecté ;

Considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de droit international ;

Considérant que le 2 septembre 1991, la République d'Artsakh a été proclamée, conformément à la législation en vigueur à l'époque, soit la loi du 3 avril 1990 « relative à la résolution des questions liées à la sécession d'une république soviétique de l'URSS » ;

Considérant que le 10 décembre 1991, un référendum républicain a eu lieu dans le Haut-Karabakh en présence des observateurs internationaux, avec une participation de 82,2% et que 99,89% des votants se sont prononcés pour l'indépendance de la république d'Artsakh ;

Considérant que seule la reconnaissance internationale de la République d'Artsakh garantira la paix dans la région ;

Considérant l'urgence, en raison des milliers de morts, de blessés et de réfugiés, en raison des destructions visant les populations civiles, en raison de l'utilisation d'armes non conventionnelles ;

Considérant l'adoption par le Sénat de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 25 novembre dernier,

Considérant l'adoption par l'Assemblée nationale de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 3 décembre dernier,

Les Conseillers municipaux de la ville de Meudon expriment le vœu, adressé à Monsieur le Président de la République française et au Gouvernement, que la diplomatie française réexamine sa stratégie et exprime la position ci-après :

- La France reconnaît la République d'Artsakh. Elle apporte son appui diplomatique aux autorités de l'Arménie et de l'Artsakh, elle s'engage à conduire l'Europe et la communauté internationale vers la reconnaissance de la République d'Artsakh. ;

- La France demande la création d'une Commission d'enquête internationale concernant les crimes de guerre qui auraient été commis durant l'offensive azérie en Artsakh à l'automne 2020. »

M. le Maire met aux voix ce vœu.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (43 voix pour).

ADOpte ce vœu.